

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGENTONNAY**

Effectif légal du Conseil Municipal : 27

Nombre de Membres en exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 24

Votants : 27

Date de Convocation : le 24 janvier 2022

Date d'affichage : le 02 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENTONNAY, se sont réunis dans la salle des fêtes du quartier de Boësse, sous la présidence de Madame Armelle CASSIN, Maire d'Argentonay.

Etaient présents (24) : ARNAULT Marine, BERNARD-PLEAU Leslie, BAUDRY Murielle, BILLY Colette, BONNIN Gérard, BREBION Thierry, BRUNET Yves, CASSIN Armelle, DESCHAMPS Jérôme, GODET Jean-Paul, GOUBAULT Gérard, GRELLIER Christine, GUEDON Patricia, GUILLOTEAU Michel, HERISSE Magali, JAQUET Christine, LAVILLONNIERE Sébastien, LE GROS Gwenn, MENUAULT Hugues, MEUNIER Jacky, MORIN Annie, NIGOT Fabrice, NIORT Stéphane, PIERROIS Marie-Catherine, PINET Liliane, ROCHAIS Claude.

Etaient absents représentés (3) : Mr GOUBAULT Gérard ayant donné pouvoir à Gérard BONNIN, Mr Fabrice NIGOT ayant donné pouvoir à Colette BILLY, Mme Marie-Catherine PIERROIS ayant donné pouvoir à Sébastien LAVILLONNIERE.

Secrétaire de séance : Annie MORIN

DCM2022_012/Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquête Publique Société Parc Eolien de Saint-Aubin-du-Plain

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture des Deux-Sèvres du 10 décembre 2021 sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur le dossier présenté par la Société Parc Eolien de Saint-Aubin-du-Plain, relatif à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison, sur la commune de Saint-Aubin-du-Plain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable, avec 17 contre et 10 abstentions, sur le dossier présenté par la Société Parc Eolien de Saint-Aubin-du-Plain, relatif à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison, sur la commune de Saint-Aubin-du-Plain.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Armelle CASSIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 26 janvier à 20h30, le conseil municipal de Nueil-Les-Aubiers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Belle-Arrivée, sur convocation adressée par M. le Maire, Serge BOUJU.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 janvier 2022

PRÉSENTS : 21

BARBIER Anne, BARON Jérôme, BELLIARD Hervé, BELLOUARD Anthony, BERNARD Nathalie, BOUJU Serge, BRETAUDEAU Karine, COLONIER Claire, COURILLEAU Christophe, COUTOUIIS Julie, FERCHAUD Jean-Noël, FORTES RODRIGUES Osvaldo, FONTENEAU Cédric, GABORIEAU Maryline, GELLE Arnaud, GROLLEAU Daniel, JABOT FERREIRO Rachel, LOGEAIS Jean-Louis, RENELIER Julie, SORIN Jessica, VERGNAUD Philippe

ABSENTS ET EXCUSÉS : 8

BOURASSEAU Sylvie, BRISSEAU Gaëlle, CHARTIE Michel, GRIMAUD Noëllie, LOISEAU Stéphanie, MORINIERE Quentin, ROBREAU Corinne, SALESES Virginie

POUVOIRS : 7

BRISSEAU Gaëlle donne pouvoir à BRETAUDEAU Karine
CHARTIE Michel donne pouvoir à BOUJU Serge
GRIMAUD Noëllie donne pouvoir à BERNARD Nathalie
LOISEAU Stéphanie donne pouvoir à BERNARD Nathalie
MORINIERE Quentin donne pouvoir à BARON Jérôme
ROBREAU Corinne donne pouvoir à COUTOUIIS Julie
SALESSES Virginie donne pouvoir à FORTES RODRIGUES Osvaldo

VOTANTS : 28

Secrétaire : VERGNAUD Philippe

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DU-PLAIN

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Aubin-du-Plain. Cette demande est présentée par la société Parc Eolien de Saint-Aubin-du-Plain. Le parc comporte trois éoliennes dont la hauteur en bout de pôle est de 180 mètres maximum et dont la puissance nominale est de l'ordre de 3 MW minimum à 4,8 MW maximum. Il représente donc une puissance totale de 9 MW à 14,4 MW.

Le projet comprend également un poste de livraison ainsi que les travaux de raccordement au réseau public d'électricité.

Ces trois éoliennes devraient produire au total 27 à 40 GWh par an. La distance entre les éoliennes et les habitations les plus proches est au minimum de 500 mètres.

Suite à l'étude de l'impact environnemental du projet, des mesures compensatoires sont prévues sur des thèmes tels que la biodiversité, les oiseaux et chauves-souris, l'acoustique.

Ce projet de parc éolien entre dans la catégorie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Par conséquent, la demande d'exploitation est soumise à enquête publique. L'enquête publique se déroule sur la commune de Saint-Aubin-du-Plain du 6 janvier 2022 au 7 février 2022 inclus.

L'avis d'enquête publique et la note non technique qui a pour objectif de récapituler succinctement les principales caractéristiques et les principaux enjeux du projet sont présents en annexe.

 Bressuire	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 22026
--	--	----------------------------

SEANCE du : 7 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 1^{er} février 2022.

ETAIENT PRESENTS

Philippe BARON à partir de 18h47	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérandère BAZANTAY	Jamel CHENIOUR	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD de 18h30 à 20h30	Pierre MORIN	Sandrine VIEL
Hélène BROUSSEAU	Stéphanie FILLON	Arnaud PRINTEMPS	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anne-Marie BARBIER à Emmanuelle MENARD	Corinne BAUDRY-GELLE à Bérandère BAZANTAY	Constance MACKOW à Stéphanie FILLON
Florence BAZZOLI à Pierre MORIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON	Etienne HUCAULT à Pascal GABILY
Philippe BARON jusqu'à 18h47	Pascale FERCHAUD à partir de 20h30, pouvoir à Yannick CHARRIER	

Secrétaire de séance : Alain ROBIN, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

B/C/R

Parc Eolien de St Aubin du Plain – Demande d'avis

Par arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2021, le Préfet des Deux-Sèvres a ordonné le lancement d'une enquête publique du 6 janvier 2022 au 7 février 2022 inclus pour un projet de parc éolien à St Aubin du Plain.

Il s'agit de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PARC EOLIEN DE SAINT AUBIN DU PLAIN relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison sur la commune de St Aubin du Plain (voir plans joints).

La commune de Bressuire étant limitrophe du projet et au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, avec 22 avis défavorables, 9 abstentions et 2 avis favorables, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER** un avis défavorable sur le projet d'implantation de trois éoliennes sur la commune de ST AUBIN DU PLAIN

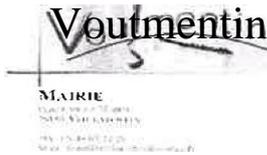
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20220210-DG_DEL_2022_026-DE
Date de télétransmission : 10/02/2022
Date de réception préfecture : 10/02/2022



24 JAN. 20

Le dix-sept janvier deux mil vingt-deux, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Voulmentin, se sont réunis à la mairie de Voulmentin en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : BESNARD Sophie, BOISSONOT Jany, ARNAUD Fabrice, SECHET Marie Danièle, POUPARD Jacques, MADELEINE Delphine, GROLEAU Solène, BOUJU Jean Sébastien, GAUTRAULT Isabelle, GEINDREAU Freddy, HAMEURY Christelle, JOUBERT Michel, MARTINI CENDRE Audrey.

Excusés : Madame CHIRON Christelle, Monsieur BROSSARD Stéphane.

Madame MARTINI CENDRE Audrey a été nommée secrétaire de séance.

2022/01/02 : Avis à donner sur un projet d'exploitation d'un parc éolien à SAINT AUBIN DU PLAIN.

Madame le Maire rappelle qu'elle a reçu de la Préfecture des Deux-Sèvres un arrêté prescrivant une enquête publique d'une durée de 33 jour consécutive, du jeudi 06 janvier 2022 au lundi 07 février 2022 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société d'un parc éolien à Saint-Aubin du Plain, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à Saint Aubin du Plain.

Le conseil municipal de notre commune est amené à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, o A 8 voix contre, 2 abstentions et 3 pour, o Donne un avis défavorable au projet d'exploitation d'un parc éolien à Saint Aubin du Plain

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les
signatures, Pour
copie conforme,

Fait à Voulmentin, le 18 janvier
2022, Madame
le Maire, S.
BESNARD.